

Le contrat de professionnalisation

Objet

Il a pour objectif de faire acquérir un diplôme ou un titre à finalité professionnelle pendant la durée du contrat

Type de contrat

Ce contrat lie un salarié débutant en contrat indéterminé ou déterminé de 6 à 12 mois avec une entreprise.

La durée du contrat peut être portée à 24 mois sous conditions.

Conditions

Le bénéficiaire du contrat doit être un jeune de 16 à 25 ans inclus qui complète sa formation initiale ou un demandeur d'emploi âgés de 26 ans et plus.

Le temps de formation doit représenter au minimum 15 % (sans pouvoir être inférieur à 150 heures) et au maximum 25% de la durée totale du contrat . L'action de professionnalisation doit se dérouler au début du contrat.

Fonction tutorale

Un tuteur peut être désigné pour accompagner le salarié en contrat de professionnalisation. Le niveau du tuteur doit être au moins égal au niveau de qualification visé et justifier d'au moins 2 ans d'expériences professionnelles. Un tuteur peut suivre 3 salariés au maximum.

Modalités financières

La rémunération du salarié est fonction de l'âge et du niveau de formation initiale .Elle est proportionnelle au SMIC

L'employeur est exonéré des charges sociales pour les jeunes de moins de 26 ans et les demandeurs d'emploi de plus de 45 ans .

Les fonds d'assistance de formation financent les temps de formation sur la base d'un forfait horaire de 9.15 euros HT.

Les dépenses liées à la fonction tutorale sont prises en charge par les fonds d'assistance de formation dans la limite de 6 mois et sur la base de 230 euros / bénéficiaire

La formation à la fonction tutorale peut être prise en charge sur la base de 15 euros de l'heure et dans la limite de 40 heures.

Constitution du dossier

L'employeur doit rédiger par écrit un contrat (formulaire CERFA) qu'il doit retourner au fonds d'assistance formation au plus tard 5 jours suivant le début du contrat et constituer un dossier comprenant

- la convention de formation professionnelle conclue entre l'employeur et l'organisme de formation
- le calendrier des heures de formation
- le plan de formation
- la demande de remboursement de forfait
- les documents concernant le stagiaire : CV, copie des diplômes et de la carte d'identité et titre de séjour pour les ressortissants étrangers
- les documents concernant le tuteur :CV et copie de la carte d'identité et titre de séjour pour les ressortissants étrangers.

Le fonds d'assistance de formation examine la conformité du dossier et donne son accord de financement .